L'Antenne

Bulletin de liaison de la **Fédération Française des Apiculteurs Professionnels**
Directeur de publication :Emmanuel Rey - ISSN 2105-3669
Siège social : Michel Uzan Kerrez 29510 Landrevarzec
Ffap-apipro@hotmail.fr
www.apipro-ffap.fr

OCTOBRE
N°10
2012

Edito

Il y a quelques années, dans le premier bulletin syndical apicole que j'ai reçu, en l'occurrence celui du SAPRA, le Président de l'époque faisait référence dans son édito à la migration des oiseaux : c'était le printemps et les cigognes, les oies, les milans remontaient …et c'est toujours rassurant de les voir revenir ; on se dit que la nature est forte et que la terre tourne encore dans le bon sens !!!
Pour cet édito, c'est à mon tour de l'écrire ; c'est l'automne. Tout en voyant les hirondelles se rassembler, je me demande toujours si elles reviendront nicher l'année prochaine, et l'apiculteur que je suis aussi, a une certaine inquiétude quant à la mise en hivernage de ses ruchers d'autan plus que…

Une année bonne et l'autre non…
En choisissant de vivre de l'apiculture, on sait que l'aléa climatique est un élément déterminant dans la réussite de la saison et pour le coût 2012 est vraiment une année sans. Je pense à tous les collègues installés depuis peu ou tous ceux qui galèrent depuis quelques années. Ainsi, dans plusieurs départements, les apiculteurs réfléchissent à la pertinence de lancer une procédure de Calamité Agricole.
A cette météo exécrable, s'ajoutent … les pertes hivernales toujours aussi importantes, les mortalités d'abeilles récurrentes dues à des intoxications ou encore les vols de ruches et de récoltes qui nous font ressentir un sentiment de vulnérabilité difficilement supportable. Cette réalité plombe les apiculteurs et fragilise notre métier.

Et pourtant, l'histoire nous le montre : c'est dans les situations les plus difficiles que les luttes prennent tout leur sens et c'est forcement de façon collective que nous trouverons des solutions pour défendre notre métier. L'action syndicale est centrale et essentielle, d'autan plus qu'aujourd'hui les enjeux apicoles et agricoles sont à un carrefour.

Avec l'engagement syndical, on a souvent l'impression de se battre contre des moulins à vent. Malgré cela, sans faire preuve d'un optimisme naïf, nous retrouvons aujourd'hui un certain écho aux nombreuses revendications et luttes que la FFAP porte depuis 4 ans (depuis bien plus longtemps pour bon nombre d'entre vous).
Ainsi, Je me rappelle des différentes manifs à Paris, la naissance de la FFAP à la Bourse du Travail (une poignée d'apiculteurs mais bien motivés), le blocage à la DGAL ou l'escapade syndicale sur la Seine contre le Cruiser. Et en ce mois d'octobre, l'ordre du jour du prochain groupe de travail du Comité Apicole est une réflexion sur la proposition d'interdiction des néonicotinoïdes. Certes, nous n'en

sommes pas encore à une décision politique mais que les représentants des apiculteurs et de l'état discutent de cette possibilité me semble nouveau.
Je me rappelle aussi des débats houleux et passionnés concernant le programme de travail de l'ITSAP. Nos revendications semblent être prises en compte avec l'embauche prochaine d'un écotoxicologue.

Par contre, les objectifs d'un large rassemblement de professionnels que la FFAP s'était fixés à sa création ne sont pas atteins. Or le Conseil d'Administration refuse de ne représenter que lui-même. Ainsi, lors de cette AG il nous faudra définir nos attentes syndicales et surtout savoir réinventer nos modes d'organisation, de représentation et de militantisme. L'engagement de tous est indispensable.

En même temps que cette Antenne, nous envoyons un courrier de présentation de la FFAP et d'invitation à notre AG à plus de 600 collègues non adhérents. Ce courrier se trouve aussi dans le bulletin. Nous vous invitons à être nos points relais auprès de vos collègues.

Ainsi, les 8 et 9 novembre aura lieu notre Assemblée Générale à St Ours les Roches (63). Le jeune Conseil d'Administration souhaite et appelle à une participation importante, riche en échanges d'idées créatives.
Alors, soyons nombreux, venez et faites venir vos collègues les 8 et 9 novembre au pied des volcans d'Auvergne.

Emmanuel REY

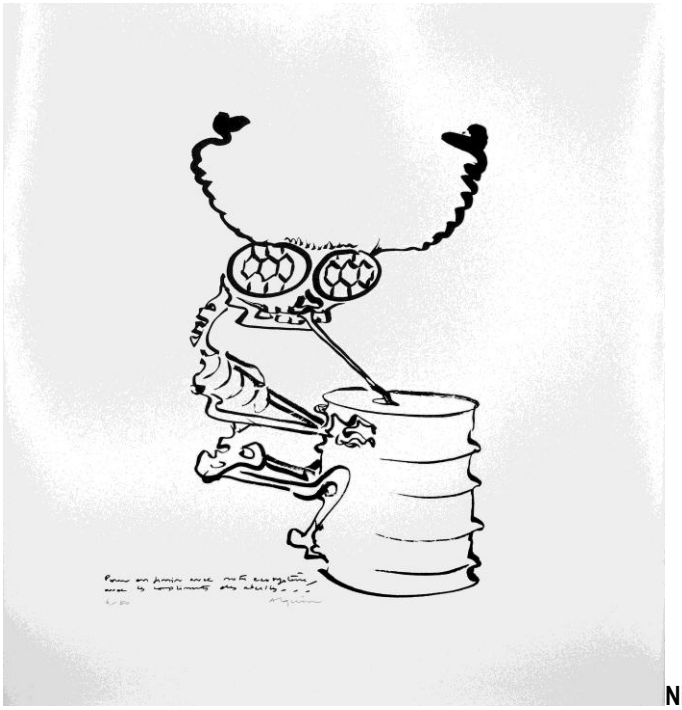

Nicolas Alquin

Dans ce numéro

Invitation à l'AG à St Ours les Roches	3	ITSAP	6
Rencontre avec Mr Gerster	4	Bulletin d'Inscription à l'AG	7
Comité Apicole	4		
Comité de pilotage du règlement miel	5	Annexe : Lettre envoyée aux collègues non adhérents	

Cher(e) collègue,
Tu es invité(e) à participer à :

La 4ème ASSEMBLEE GENERALE
Ordinaire et Extraordinaire
de la Fédération Française des Apiculteurs Professionnels –FFAP-
Les 8 et 9 NOVEMBRE 2012
A St OURS LES ROCHES dans le Puy-de-Dôme

- Jeudi 8 novembre : accueil des participants, dès 9H00

10 H 00 Assemblée Générale statutaire de la F.F.A.P
Rapports moral et d'activité : lecture, discussion et vote
Rapport financier : lecture et vote

11 H 00 Présentation des enjeux de l'AG :
Avons-nous les moyens humains et financiers de nos ambitions syndicales ?

14 H 00 Cette année, la FFAP a assuré une représentation institutionnelle auprès du Comité Apicole, du Comité de pilotage et de l'ITSAP.
Débat : Est-il préférable d'être acteur de ces différentes structures afin d'exprimer nos avis même si les orientations ne nous conviennent pas ?
Ou faut-il choisir la politique de « la chaise vide » et refuser tout compromis ?
Motion à la demande du SAPCO : Vote sur la participation de la FFAP à l'ITSAP

17 H 30 Présentation d'une étude montrant les effets des fongicides sur les cellules : « *l'apoptose* », par Nicole Russier

20 H 00 Soirée autour de l'engagement militant

- Vendredi 9 novembre :

9 H 00 Assemblée Générale extraordinaire

Restructuration des statuts de la FFAP

10 H 30 Débat d'orientation et choix d'actions : représentation institutionnelle, actions revendicatrices (manifs, désobéissance civique…), actions juridiques, organisation d'assises de la profession…

Constitution du nouveau CA

Fin et départ pour retour dans nos chaumières vers 16 H.

Mardi 17 juillet
Rencontre avec Mr. François GERSTER

Inspecteur général de la santé publique vétérinaire, dit « Monsieur Abeille » du Ministère de l'Agriculture

C'est en plein milieu du moi juillet que Monsieur Gerster, demande à nous rencontrer. Par le passé Monsieur Gerster comme beaucoup d'autres est passé par l'Afssa, puis par l'Anses avant d'être préposé à ce travail. Il nous explique que son travail est « une mission d'architecte pour le ministre », capable de l'éclairer, face aux quatorze services qui s'occupent aujourd'hui de l'abeille. Ce dernier ayant besoin d'une vision plus globale de synthèse et de propositions.

Monsieur Gerster (inspecteur général de la santé publique vétérinaire) est en charge de remettre au ministre de l'agriculture son « plan d'action abeilles » pour les trois années à venir proposant des mesures capables de répondre aux problématiques de la filière. Ce plan est un préambule au plan européen qui suit celui de la commission européenne.

Après ces quelques explications, nous lui exposons nos attentes et ce qui nous semble primordial pour sauver l'abeille et notre métier aujourd'hui : 1 la problématique des systémiques et notre souhait de les voir interdis ; 2 les traitements aériens ; 3 les intoxications sans constat des services (et des intoxications constatées mais sans suite) ; 4 les autorisations de mise sur le marché des produits phytosanitaires qui nous semblent obsolètes ; 5 la problématique des OGM et mutagènes ; 6 la considération des petites exploitations mises à l'écart (le nombre de ruches dépend du territoire sur lequel l'apiculteur travail) ; et 7 notre refus inconditionnel de voir des zones où l'abeille n'aurait plus droit de citer.
Nos doléances ont été accueillies avec intérêt et sérieux. Mr Gerster a pris de nombreuses notes et semblait abonder en notre sens (en tout cas, bien loin de ce fourretout multifactoriel). Nous avons bien plus longuement parlé que lui, il n'a que très peu exposé son plan ce jour là. Il a insisté sur les divisions de la filière et nous, sur le consensus quasi général de la problématique des pesticides. Outre le fait qu'il comprenne mal que des exploitations apicoles travaillent avec moins de 400 ruches et que sa problématique de développement du cheptel soit pour nous un problème de surmortalité, cet entretient nous a montré quelqu'un connaissant le dossier de l'abeille et désireux de comprendre notre problématique.

Dans ce « plan abeille », il ne sera pas question de fiscalité, mais il nous a bien rappelé ce jour là qu'il trouvait bien anormale la différence des cotisations MSA entre forfait et réel. Nous avons tout à penser que cette question sera prochainement abordée.
En espérant que cette rencontre encourageante ne soit qu'un début positif pour notre abeille et que Monsieur Gerster ait pris bonne note de nos souhaits d'actions pour sauver la filière.

Amaury R.

6 septembre 2012
Comité Apicole France AgriMer

Ce nouveau Comité créé à la suite de l'échec des réunions de concertation pour fonder une interprofession est piloté par France AgriMer. Il se réuni tous les mois hors saison apicole et regroupe tous les acteurs de la filière. Il vise à mettre en forme nos souhaits et priorités afin que ceux-ci trouvent leur place dans les directives et règlements à venir qu'ils soient nationaux ou européens.

Le 6 septembre 2012 a eu lieu la première réunion du Comité Apicole qui suivait la fin des rencontres de Mr. Gerster, coordinateur ministériel, avec les différents acteurs de ce comité. M. Gerster en a fait un document de travail, synthèse des problématiques abordées par chacun, dénommé au final « Plan

d'Action Abeille ». Il est présenté comme un plan global pour une apiculture durable au sein d'une agriculture durable. Ce plan, est structuré en 106 propositions qui furent à prioriser.

La nouveauté dans ce document, par rapport à celui de M. Saddier, est que la problématique pesticide n'est en rien écartée. De plus les méthodes d'évaluation avant les mises sur le marché des produits phytosanitaires sont obsolètes. Par exemple, nous proposons aux instances européennes la substitution du concept « Dose Létale 50 au niveau de l'abeille » par le concept « sans effet néfaste au niveau de la colonie ». Les autres sources de contamination que nous dénonçons tels que les poussières de semis, les gutations sont aussi retenues comme sources probables de contamination.

Au cours des discussions de ce Comité, d'emblée la majorité des participants a mis en avant la nécessité de régler le problème pesticide et notamment celui des néonicitinoïdes. Nous avons affirmé que régler ces difficultés devait passer avant tout le reste ; d'autant plus que bien des problèmes de notre profession comme la production d'essaims, de reines, leurs importations, les vols de ruches…et autres problèmes sanitaires en découlent. Malheureusement certains collègues ont toujours des résistances à faire ce constat.

Un autre sujet abordé au cours de la réunion fut la présentation d'un document de travail piloté par France AgriMer autour des données sur le marché des miels et d'une étude qualitative du point de vue du consommateur. Remarque a été faite qu'un tel projet, compte tenu du contexte actuel d'un manque de production en France, ne servirait qu'à favoriser la promotion du miel importé, augmenter les imports et donc favoriser les problèmes de fraudes et d'adultération.

En conclusion, pour faire suite à cette première réunion pour le plan abeille, une commission technique aura lieu le 23 octobre 2012 dont l'ordre du jour est l'approche réglementaire de l'interdiction des néonicotinoïdes à titre expérimental sur le territoire ou sur 2 régions.
En commentaire, le tabou pesticide semble levé ou est levé, la suite le dira. Nous avons notre place à tenir je pense, pour peser dans les décisions et j'ai envie de dire au moment où j'écris ces lignes que l'apiculture professionnelle doit devenir le partenaire incontournable pour faire bouger les lignes de l'agriculture.

Michel U.

7 septembre 2012
Comité de pilotage du règlement Miel

En cette fin d'année 2012 le comité de pilotage, qui principalement orientait sous la houlette de France Agrimer les aides directes ou les aides à la recherche appliquée relevant du règlement européen miel, devient une commission spécialisée du Comité Apicole de France Agrimer.
Cela signifie que, à partir de septembre 2012, les orientations générales sont définies lors des réunions de la filière apicole (comité apicole) et doivent être en adéquation avec le plan d'action abeille présenté par Mr Gerster au ministère de l'agriculture.
Nous l'avons vu déjà lors de la réunion du 7 septembre par laquelle nous devions juger des priorités à donner aux appels à projets de recherche pour 2013/2016.

Les thèmes retenus sont :

Varroa

Colonies d'abeilles : avec toute la problématique des intoxications, des analyses multi résidus.

Alimentation / Pollinisation : répercussions de la qualité de l'alimentation sur la santé des colonies, tant en terme de nutriments que de contaminants.

Miel : l'objectif général est de renforcer les bases de connaissances propres à la caractérisation des miels. Des moyens de détection de l'adultération devront être recherchés.

Cire : une caractérisation physique et chimique des cires doit être recherchée afin de faire des progrès dans l'épuration microbiologique et chimique des cires.

Vespa Velutina : recherche de luttes biologiques et sélectives.

Les différents projets de recherches seront examinés en décembre par l'Agence Nationale de Recherche afin d'évaluer leurs qualités scientifiques, puis seront soumis au comité de pilotage début 2013 pour qu'il se prononce sur leur intérêt pour la filière.
Toutes ces fourches caudines ne présument malheureusement pas de résultats de recherches qui permettront de sauver l'apiculture et l'abeille…

Nouvelle circulaire reconstitution DGPAT /SDPM/C2012-3073
A partir du 4 septembre les deux aides « à la reconstitution », « au maintien » sont transformées en une seule dite « aide au maintien et au développement du cheptel ».
Dans cette aide il est possible de financer selon un barème simple les ruches et ruchettes neuves ou d'occasion ainsi que des essaims ou reines.

Ruche neuve	Ruche occasion	Ruchette neuve	Ruchette occasion	Essaim	Reine
20€	15€	13€	10€	30€	8€

Audit de filière rendu début 2012
L'audit de filière obligatoire dans le règlement européen a été fini et restitué début 2012 ; il est consultable sur le site de France agrimer.
Vous pourrez par ailleurs vous rendre compte d'une évolution vers une professionnalisation de l'apiculture qui n'est sûrement pas étrangère au fait que depuis peu les services du ministère parlent enfin d'économie quand ils s'adressent aux apiculteurs.
www.franceagrimer.fr/actualités/audit-economique-de-la-filiere-apicole-francaise

Yvan G.

ITSAP : pas de nouvelles...

Depuis l'AG, nous n'avons pas eu de CA, bien qu'un fût programmé en juin mais annulé faute de participants. Il semblerait aussi que les groupes de travail, notamment Pesticides, soient en « sommeil »depuis octobre 2011.

En raison d'une saison difficile et d'un constat alarmant sur les colonies, nous avons organisé en Midi-Pyrénées une visite de terrain sur Tournesol le 27 juillet 2012.

Une bonne partie du bureau était présent, ainsi qu'un groupe d'apiculteurs. La rencontre a eu lieu sur divers ruchers présentant des troubles importants comme une forte mortalité devant les colonies, une disproportion entre les surfaces de couvain et d'abeilles présentes dans les ruches, une activité réduite et une apathie généralisée du cheptel.
Beaucoup de questionnements, des pistes très variées furent évoquées.
A ce jour, aucun compte-rendu, ni aucune piste de travail n'ont fait l'objet d'un retour.

Je ne donnerai pas mon opinion personnelle sur cette situation, mais mon ressenti sur le déroulement de cette journée. Il y avait autant de théories susceptibles d'expliquer cette situation, qu'il y avait de participants. Je crains une fois de plus que d'aborder le problème des colonies d'une façon globale sur l'ensemble des situations de terrain partout en France ne permette pas d'entrevoir le bout du tunnel.

Un CA de l'ITSAP est programmé au 5 octobre, peut-être l'occasion d'avoir des nouvelles?
Pour ce qui est des autres actualités, vous pouvez vous reporter aux lettres de l'ITSAP.

Denis S.

La 4ème ASSEMBLEE GENERALE de la Fédération Française des apiculteurs Professionnels –FFAP-

Les 8 et 9 NOVEMBRE 2012

A St OURS LES ROCHES dans le Puy-de-Dôme

Hébergement Ethic Etapes – Clair Matin

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM ……..Prénom ……

Adresse ……

……

Tel ……Mail . ……....

	Tarifs	Nombre	Total
Pension complète (chambre de 3 à 6 lits) Du jeudi 8/11, 9 H au vendredi 9/11, 16 H	58,35 €		
Supplément chambre deux lits	1,05 €		
Repas seuls (sans nuitée)			
Jeudi 8/11 midi	12,60 €		
Jeudi 8/11 soir	12,60 €		
Vendredi 9/11 midi	12,60 €		
Nuit supplémentaire + petit déj			
Mercredi 7/11	16,45 €		
Repas suplémentaire			
Mercredi 7/11 soir	15,00 €		
TOTAL			

Date limite d'inscription : le 23 octobre

Attention :
Pour être enregistrée, la réservation doit être accompagnée de son règlement, établi à l'ordre de la FFAP.

Bulletin à retourner à : Yvan GOUTTEQUILLET
Beauloup 63230 St OURS LES ROCHES

BON POUR POUVOIR POUR L'AG ORDINAIRE

Je soussigné (e) ……adhérent(e) de la F.F.A.P à jour de mes cotisations donne pouvoir pour me représenter et voter en mon nom lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 novembre 2012 à St Ours les Roches

à ……., adhérent(e) de la F.F.A.P.

fait à
……le……..

Signature :…….

BON POUR POUVOIR POUR L'AG EXTRA-ORDINAIRE

Je soussigné (e) ……adhérent(e) de la F.F.A.P à jour de mes cotisations donne pouvoir pour me représenter et voter en mon nom lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2012 à St Ours les Roches

à ……., adhérent(e) de la F.F.A.P.

fait à
……le……..

Signature :…….

A retourner dûment complété AU PLUS VITE à :

Yvan GOUTTEQUILLET
Beauloup 63230 St OURS LES ROCHES
nectaretnature@wanadoo.fr